

MAIRIE de CAMPAGNE
DORDOGNE
24260

TEL : 05 53 07 31 85
mairie@campagne-en-perigord.fr



**FORMULAIRE
DE DECLARATION
D'ORGANISATION
D'UNE MANIFESTATION
de moins de 1500 personnes**

I. Renseignements concernant l'organisateur

- Nom de l'organisateur :
- Adresse :
- Téléphone :
- Email :
- Nom du responsable de la manifestation :
- Téléphone du responsable :

II. Renseignements concernant la manifestation

- Intitulé de la manifestation :
- Type de manifestation (ex : festival, concert, réunion publique, etc.) :
- Date(s) et horaire(s) de la manifestation :
- Lieu de la manifestation (adresse précise) :
- Estimation du nombre de participants :
- Accès à la manifestation (gratuit, payant, sur inscription) :
- Bénévoles présents : oui / non (si oui, nombre)
- Nom du responsable de la sécurité :

III. Description de la manifestation

- Détaillez le programme de la manifestation (horaires, activités, etc.) :
- Précisez si la manifestation nécessite :
 - Une sonorisation : oui / non (si oui, puissance)
 - Une installation de chapiteaux ou stands : oui / non (si oui, dimensions)
 - Une occupation du domaine public : oui / non (si oui, précisez l'emplacement et la surface)
 - La coupure de la circulation : oui / non (si oui, précisez les routes, rues et horaires)
 - Des mesures de sécurité particulières : oui / non (si oui, les décrire)

IV. Demande d'autorisation de débit de boissons temporaire

- Souhaitez-vous vendre des boissons alcoolisées lors de la manifestation ? oui / non
- Si oui, veuillez remplir le formulaire Cerfa disponible en ligne sur le site web du Service-Public.fr.

III. Pièces à fournir avec la demande

- Joignez les pièces suivantes à votre demande :
 - Une copie de l'attestation d'assurance responsabilité civile
 - La demande d'ouverture de débit de boissons temporaire
 - Un plan des lieux de la manifestation

V. Déclaration sur l'honneur

- L'organisateur déclare sur l'honneur que les informations contenues dans ce formulaire sont exactes et complètes. Il s'engage à respecter les réglementations en vigueur et à prendre toutes les mesures nécessaires pour garantir la sécurité des participants et du public.

PJ :

- Plan de situation de la manifestation
- Attestation d'assurance
- Formulaire Cerfa si vente de boissons alcoolisées.

Remarques :

- Ce formulaire est à déposer en mairie **au moins 2 mois avant la date de la manifestation.**
- Des pièces complémentaires peuvent être demandées par la mairie.
- Le non-respect des réglementations en vigueur peut entraîner des sanctions.

Informations complémentaires :

- Vous pouvez contacter la mairie pour obtenir des conseils et de l'aide.

Fait à :**Le :****Signature de l'organisateur :**